

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC
DE SANTÉ DE VILLE-ÉVRARD**

202 Avenue Jean Jaurès
93330 Neuilly-sur-Marne
STANDARD : 01 43 09 30 30

LES CONTACTS :

- **Coordonnatrice de l'action sociale**
Nathalie BOMPAYS
01 43 09 32 97
n.bompays@epsve.fr
- **Coordinatrice adjointe de l'action sociale**
Marie BARBAUT
06 66 03 71 54
m.barbaut@epsve.fr
- **Coordinatrice adjointe de l'action sociale**
Cindy GRENIER
06 60 24 51 65
c.grenier@epsve.fr
- **Secrétaire de l'action sociale**
Alice WOJAKIEWICZ
01 43 09 30 46
a.wojakiewicz@epsve.fr



ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

Assistant(e) de service social G06 CMP/Centre de jour et Appartement Associatif

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

L'hôpital public psychiatrique dessert 33 communes (sur 40) du département de la Seine-Saint-Denis qui compte 1 655 422 habitants avec une forte croissance démographique de plus de 1% par an. Les équipes proposent une offre de soins complète et diversifiée pour les patients souffrant de troubles psychiatriques ou psychiques : urgences, ambulatoire, hospitalisation, consultations spécialisées, plateau somatique, centres experts, remédiation cognitive et réhabilitation psycho sociale. En France, les services publics de psychiatrie sont organisés par « secteurs » c'est à dire des zones géographiques correspondant à des bassins de population d'environ 70 000 habitants. L'établissement couvre 15 secteurs de psychiatrie adulte et 3 secteurs de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. En 2022, Ville-Évrard a pris en charge 29 106 patients. Ses unités d'hospitalisation temps complet sont réparties sur cinq sites : Neuilly-sur-Marne, Aubervilliers, Bondy, Saint Denis et Montreuil. L'EPSVE dispose également d'un centre de recherche clinique et de deux instituts de formation (infirmier et cadre de santé).

PRÉSENTATION

Dispositif sectoriel intervenant sur la commune d'Aubervilliers. Il est composé d'un CMP, d'un centre de jour (HDJ + CATTP), d'un service appartement associatif, un service AFT, d'un foyer post cure et d'une UHTP. Ces structures sont installées dans la commune.



IDENTIFICATION DU POSTE

POSITION DANS LA STRUCTURE

- **Autorité Hiérarchique :**
– Directrice de l'action sociale
- **Autorité fonctionnelle dans le pôle :**
– Médecin chef de pôle

DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DU POSTE

Partie prenante de l'équipe sectorielle, l'assistant(e) social concourt à l'offre de service proposée par le secteur de psychiatrie aux personnes ayant des troubles mentaux. L'équipe sociale est composée de 4 assistantes sociales.

Lieux d'intervention sur le secteur : CMP 70 %, Centre de jour 20 % et appartements associatifs 10%

Au CMP :

L'assistant social inscrit dans le travail de l'équipe pluridisciplinaire du CMP, intervient dans le projet global du patient en collaboration avec les psychiatres référents. Dans le cadre d'un suivi ambulatoire, il intervient pour rétablir l'accès aux droits, favoriser la stabilisation, le maintien de la situation socio-économique du patient.

Il reçoit les patients suivis et / ou leur entourage dans le cadre d'une prise en charge globale. Il travaille le maintien de la personne dans son tissu social en partenariat avec les institutions locales et départementales et tout lieu de ressources de proximité.

L'accompagnement, inscrit dans un projet de réhabilitation psycho-sociale s'établit dans la durée.

Il articule son intervention avec les infirmiers des structures des VAD, des AFT et des appartements associatifs.

Au centre de jour :

Le centre de jour regroupe le l'hôpital de jour et le CATTP. L'assistant social qui intervient à la référence des suivis de patient qu'il assure dans le cadre de CMP et coordonne les actions avec les collègues ASS du pôle. En effet, les patients suivis par un assistant social peut-être, en même temps, pris en charge sur plusieurs structures.

L'assistant social intervenant dans cette unité peut être amené à co-animer des temps collectifs sur de l'accueil.

Aux appartements associatifs :

L'assistant social de l'unité a pour référence le suivi social des personnes bénéficiant de ce dispositif.

LES AXES D'INTERVENTIONS

Accompagnement individualisé dans le respect du projet thérapeutique

- L'assistante de service social écoute oriente et soutient les personnes prises en charge et leur famille. Elle offre un espace de parole.
- Elle favorise l'accès aux soins et aux droits des étrangers par l'information sur la législation sociale, sur les dispositifs sociaux, éducatifs et de réinsertion.
- Elle met en œuvre toutes les démarches de liaison et administratives permettant l'amélioration et la stabilisation de la situation socio-économique des personnes suivies.
- Accompagnée d'un soignant, elle peut se déplacer au domicile du patient afin d'évaluer sa situation sociale.

Aide à la réinsertion :

- Elle aide les patients à appréhender de façon globale leurs difficultés familiales, sociales, économiques, psychologiques et médicales.
- Par ses connaissances des réseaux et des partenaires, elle favorise l'insertion et la réinsertion du patient en situation précaire.
- Elle contribue à toute action de prévention mise en place sur le secteur.

Communication :

- Elle participe aux actions de formation par l'accueil de stagiaires assistants sociaux et des temps d'intervention dans les instituts de formation.
- Elle se tient à disposition des équipes pour toutes actions d'informations sur les dispositifs sociaux et la législation médico-sociale.
- Elle répond, à la demande, aux questions des étudiants en médecine, en soins infirmiers et aides-soignants sur les aspects sociaux des prises en charge dans le cadre des mises en situation.

Participation institutionnelles :

- Elle participe aux initiatives du secteur en direction des partenaires tant en matière d'information, de formation et de mise en place de collaborations.
 - Afin de favoriser les collaborations avec tous les partenaires concernés par la prise en charge des patients, elle développe un travail de rencontre favorisant une meilleure complémentarité des actions.
 - Elle participe aux actions initiées par le service de la coordination de l'actions sociales, aux réunions et groupes de travail proposés.
 - Elle participe, selon l'organisation prévue avec le chef de service, à l'élaboration du rapport d'activité du secteur ainsi qu'au rapport d'activité annuel du service de la coordination de l'action sociale.
- Comme tout agent de l'établissement, elle contribue à l'amélioration continue de la qualité du service rendu au patient.

En fonction des nécessités d'adaptation aux besoins du secteur et aux projets sociaux inscrits dans une approche globale, le poste peut être amené à évoluer.

Evolution professionnelle :

Accès au grade d'assistant socio-éducatif second grade après inscription sur tableau annuel d'avancement